

Flash-learning 77 : Avants contrats et contrats de vente

OFIB.FR

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics,
- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers de justice, ...
- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...
- Diagnostiqueurs immobiliers
- Etc.

PRÉREQUIS

- Posséder une bonne connexion internet. Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari
- Maîtrise de la langue française
- Matériel informatique (ordinateur, tablette, son...)

PÉDAGOGIE

La formation est réalisée à distance. Alternance de vidéos, approfondissement des connaissances via un guide PDF, évaluations sous formes d'ateliers interactifs : QCM, images interactives, glisser-déposer, cas pratiques (...)

FORMATEURS

Nos experts Formation

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

Questionnaire de satisfaction

DURÉE ESTIMÉE

15 MIN



PRIX

25€ HT par participant

Soit 30€ TTC par participant

OBJECTIFS

- Connaître les principes des avants contrats et contrats en immobilier
- Distinguer le compromis et les promesses
- Discerner les engagements lors d'un compromis et d'une promesse
- Identifier les principales clauses suspensives

VALIDATION

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION DÉLIVRÉE PAR L'OFIB, ORGANISME QUALIFIÉ ISQ-OPQF

PROGRAMME

Réussir ma formation

Bienvenue dans votre formation 1'
Comment réussir ma formation ? 1'
TUTORIEL DE NAVIGATION 4'

Les avants contrats et contrats de vente

VIDEO - Les conditions d'exercice selon la loi HOGUET 5'
Note synthétique sur les conditions d'exercice en Immobilier selon la LOI HOGUET 5'
QCM 8'

Questionnaire de satisfaction 2'

OFIB

7 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND - 72000 LE MANS

Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

TÉL. : 0 969 320 805
MAIL : FORMATION@OFIB.FR
WWW.OFIB.FR




MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)

Commentaires

Stephane Ramon (vous)

 Écrivez le premier commentaire

Soyez le premier à commenter cette section !

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.